

COMMUNE DE SAINT-THURIEN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2011

Etaient présents : Joël DERRIEN, Bruno JAFFRE, André PENVERN, Ginette MINIOU, Pascale JEGOU, Sabine FLOC'H, Françoise GOLIES, Carole DUFEUX, Guy BOURHIS, Christine KERDRAON, Pierre SCOARNEC et Jean-René FLATRES.

Absent : Eric VIGOUROUX et Pascal LOUVREL.

Le compte-rendu de la réunion du 1^{er} avril 2011 est approuvé à l'unanimité.

1°) Fixation des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2011 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de maintenir les taux d'imposition actuels, à savoir :

- Taxe d'habitation	10,71 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	12,34 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30,82 %

2°) Budget primitifs 2011 :

Les budgets primitifs 2011 ont été adoptés à l'unanimité de la façon suivante :

- Budget principal :
 - Section de fonctionnement : elle s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **929.434,18 €**
 - Section d'investissement : elle s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **875.051,59 €**
- Service eau et assainissement :
 - Section de fonctionnement : elle s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **169.367,95 €**
 - Section d'investissement : elle s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **395.582,23 €**
- Transport scolaire :
 - Section de fonctionnement : elle s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **7.923,83 €**
 - Section d'investissement : elle s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **54.080,71 €**

3°) Elaboration de la carte communale : choix du prestataire :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier l'élaboration de la carte communale de SAINT-THURIEN à la société GEOLITT du Relecq-Kerhuon pour un montant HT de 4.725 €.

4°) Poste de refoulement de la Rue de Bannalec - remplacement des pompes : choix du prestataire :

Ce dossier est ajourné en attendant un complément d'information notamment sur le rendement des pompes prévues aux devis.

5°) Bibliothèque municipale : fonctionnement :

Le conseil municipal, par 10 voix « pour » et 2 abstentions, s'engage sur le recrutement d'un salarié à temps non complet (17 h.30 hebdomadaires) à l'ouverture de la future bibliothèque municipale.

Monsieur le Maire précise qu'à compter de la prochaine réunion, il sera mis en place, en fin de séance, un « quart d'heure de libre expression ».

Publié et affiché à SAINT-THURIEN, le 26 avril 2011,
Le Maire,

Joël DERRIEN.